



***Chambres de Métiers
et de l'Artisanat***

Région Centre-Val de Loire

Annexe des comptes annuels de
l'exercice clos le
31 décembre 2016

Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	4
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
2.1.2	Créances	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Variation des fonds propres CRMA	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Dettes financières	7
2.2.4	Autres dettes	7
3	Informations relatives au compte de résultat	8
4	Autres informations	9
4.1	Engagements financiers	9
4.2	Effectif moyen	9
4.3	Engagements pris en matière de retraite	9

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2016 sont les suivants :

- Pour respecter le référentiel comptable du réseau d'Es Chambres de Métiers, les comptes 2016 doivent être consolidés avec ceux du Conseil de la Formation (CF).

Les comptes du CF sont validés par un comptable public qui assure également les règlements des formations aux demandeurs (artisans ou Chambre de Métiers).

Pour 2016, les contributions perçues s'élèvent à 1.656.654,52 €, les versements aux entreprises ou CMAD à 1.012.530,50 €.

Du fait de règles propres au fonctionnement des CF, compte tenu de la situation de trésorerie au 31/12/2016 et donc de fonds restant inutilisés, le CF a reversé au Trésor public 518.926,06 €.

La CRMA engage des charges pour le fonctionnement du CF, notamment des frais de personnel, frais qui lui sont refacturés. En 2016, ces charges se sont élevées à 108.546,97 € ; elles sont neutralisées dans les comptes consolidés.

Après prise en compte de tous ces frais de fonctionnement, l'année 2016 dégage un excédent de 30.875,63 €.

- La TFCMA est perçue par la CRMA. Le droit additionnel fait l'objet d'une convention signée avec la préfecture de Région. Il a été voté à hauteur de 90% pour 2016. Chaque CMAD ainsi que la CRMA a motivé ses demandes au titre du droit additionnel déplafonné (30%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée.

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 34.097 entreprises dites « classiques » (contre 33.451 en 2015).

Néanmoins, la Région Centre Val de Loire a subi un écrêtement, décision unilatérale de l'Etat, sur les versements de TFCMA réduisant la ressource à 6.854.065 € (sur un calcul théorique de 7.191.057 €).

- Sur cette collecte écrêtée de 6.854.065 €, 5.713.310 € ont été reversés aux CMAD.
- Afin de ne pas faire supporter cet écrêtement aux seules CMAD, le budget rectifié 2016 avait été présenté en déséquilibre de 200.000 €. Le résultat final 2016 s'inscrit à - 177.122,78 €.
- La CRMA a également reçu, en 2016, au titre de la Taxe pour frais des micro entreprises collectées par les URSSAF en 2015 une somme de 266.037,82 €, somme intégralement reversée aux CMAD au prorata du stock de micro entreprises au 01/01/2015. Ces mouvements sont comptabilisés en éléments exceptionnels.
- La CRMA en 2016 n'est plus collecteur de Taxe d'apprentissage.

- Les subventions perçues par la Chambre régionale et intégralement reversées aux chambres départementales ont été comptabilisées en comptes de produits et de charges. Ces conventions concernent essentiellement :

○ PCP (Pacte de continuité professionnelle)	520.000,00 €
○ Développeurs Apprentissage	159.362,84 €
○ Stages longs Créateurs	353.830,23 €
○ Soirée de la Qualification	25.200,00 €
○ Usine du Futur	30.000,00 €

- Mouvements de personnel et réorganisation :

- Transferts de personnel des fonctions support des CMADs vers la CRMA:

Dans le cadre de la mutualisation des fonctions support, les agents des services communication et comptabilité ont été transférés à la CRMA au 1^{er} octobre 2016 soit 19 personnes. L'effectif de la CRMA passe ainsi de 13 à 32 salariés.

Le coût salarial de ces agents transférés est refacturé aux CMAD au prorata des éventuelles mises à disposition.

L'effectif « réel » est de 11,4 équivalents temps plein au 31/12/2016.

Nouveauté : une comptable de la CMA de l'Indre sera chargée des achats (gestion des appels d'offres...) pour la Région.

Il convient d'y ajouter les mises à disposition.

- Mises à disposition

- CMA du Loiret : le secrétaire général (50%) à partir de février 2016
- CMA d'Eure-et Loir : le Directeur économique (40%)
- CMA du Loiret : le Directeur Formation (40%)

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1^{er} janvier 2012.

Provision pour Départ à la retraite

La CRMA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2015.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un minimum de dix années et un maximum de trente.

Montants inscrits en 2016 :

	Dotation 2016	Reprise 2016 (calcul au 31/12/2015)
CRMA	124.740,13 €	40.030,94 €

L'incidence sur le résultat est moindre puisqu'est comptabilisée en compte de produits la fraction de cette provision concernant le personnel transféré et remis à disposition (soit 87.955,98 €).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévu de chaque bien :

Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériels informatiques :	3 ans
Matériel de bureau :	3-5 ans
Mobilier de bureau :	10 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

	31/12/2015	Entrées	Sorties	31/12/2016
Immo. incorp. : licences-Mutualisat°	201.363	45.721	0	247.084
Immo. Incorp : Site Internet	24.587	0	0	24.587
Immo. corp. : inst. gén. ag aménagt	0	6.362	0	6.362
Immo. corp. : matériel de transport	1.200	0	0	1.200
Immo. corp. : matériel de bureau	756	0	0	756
Immo. corp. : matériel informatique	74.685	2.068	0	76.753
Immo. corp. : visioconférence	3.789	0	0	3.789
Immo. corp. : mobilier	8.209	0	0	8.209
Immo. corp. : divers	907	0	0	907
Immobilisations en cours	5.148	3.852	0	9.000
Total Immobilisations brutes	320.644	58.003	0	378.647
Amort. Licences mut° Internet	71.427	90.407	0	161.834
Amort bureaux	0	0	0	0
Amort. inst. gén. agenc.	0	53	0	53
Amort. Matériel de transport	333	400	0	733
Amort. mat de bureau	105	252	0	357
Amort. mat. Informatique + Visio	56.616	10.832	0	67.448
Amort. mobilier	8.209	0	0	8.209
Amort. immo corp. divers	869	38	0	907
Total Amortissements	137.559	101.982	0	239.541

2.1.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

2.2 Passif

2.2.1 Variation des fonds propres CRCMA

Libellé	31/12/2015	Résultat de l'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Subventions de l'exercice 2016	Quote-part Subventions virées CR	31/12/2016
Dotation initiale	300.000					300.000
Autres réserves	39.637					39.637
Report à nouveau	400.939		25.306 157.971			584.216
Résultat net de l'exercice	25.307	-146.997	-25.306			-146.997
Subvention d'invest. DA supp	212.463					212.463
Subvention d'invest. Etat	0			0		0
Subv. invest. Région virée CR	-64.436				-70.821	-135.257
Subv. Invest. Etat virée CR	0					0
Capitaux propres	913.909	-146.997	157.971	0	-70.821	854.812

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

2.2.3 Dettes financières

Un emprunt destiné au financement de dépenses informatiques a été contracté auprès de la Banque populaire Val de France :

✓ Capital	120.000 €
✓ Date du contrat	Juin 2015
✓ Durée	3 ans
✓ Taux	1,15%

Le capital restant à rembourser au 31/12/2016 s'élève à 60.517,26 €.

2.2.4 Autres dettes

Toutes les autres dettes sont exigibles à moins d'un an.

3 Informations relatives au compte de résultat

Détail des charges sur exercices antérieurs : **268.270,38 €**

- TACFE (Micro entreprises)	266.037,82 €
- Régularisations Factures règlement Provisions	90,54 €
- Factures 2015 non reçues	642,20 €
- Régularisations factures années antérieures	1.500,00 €

Détail des produits sur exercices antérieurs : **286.631,67 €**

- TACFE (Microentreprises)	266.037,82 €
-Remboursement Cotisations URSSAF suite Contrôle	11.839,00 €
- Ecart Subventions DEVECO 2013-2014	6.734,02 €
- APCMA Remboursement Frais Président 2015	1.968,03 €
-Diverses régularisations	52,80 €

Détail des provisions

Provision pour départ à la retraite

31/12/2015	Dotation aux Provisions	Reprise sur provision	31/12/2016
40.030,94 €	124.740,13 €	40.030,94 €	124.740,13 €

4 Autres informations

Engagements financiers

	N	N - 1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	Néant	
Effets escomptés non échus		
Autres		
Engagements reçus		
Avals		
Cautions		
Autres		

Effectif (au 31 décembre 2016)

	Personnel salarié	Dont Personnel mis à disposition vers CMAD totalement ou partiellement
Cadres	18	15
Agents de maîtrise et Techniciens	12	8
Employés	0	0
Ouvriers	0	0
Total	32	23

L'effectif « réel » de la CRMA est de 11,4 équivalents temps plein à la date du 31 décembre 2016.

Trois cadres de CMAD sont également mis à disposition de la CRMA pour un équivalent de 1,3.

Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	31/12/16	0	124.740,13 €
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0	0	0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0	0	0

Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence, égale à trente points d'indice par douze mois de présence limitée à trente ans.